JUIN 2024 ÉDITION N°19



LETTRE D'INFORMATION

la lettre d'information de la commune de Bassillac et Auberoche

AU SOMMAIRE:

- Programme Amelia 2
- Manifestations 2024
- 80 ans du 16 Aout 1944
- Entretien des terrains
- Eté 2024





Cécile Lumello

1ére Adjointe 06.17.23.31.43

Michel Beylot Maire 06.26.10.89.56

Chère concitoyenne, Cher concitoyen,

Chaque année, les vacances d'été sont attendues avec impatience. C'est traditionnellement un temps de retrouvailles, de repos, de pause et de transition.

Avec cette période estivale qui s'ouvre, nous vous proposons une nouvelle lettre d'information, afin de vous présenter un programme festif que vous ont préparé les associations tout au long de l'été.

LE MUI UU Mairf La période estivale est aussi celle des départs en vacances. La commune redéploie comme chaque année le dispositif d'inscription à l'opération «Tranquillité vacances». Un service gratuit accessible auprès de la Gendarmerie, qui permet à celles et ceux qui le souhaitent de signaler leur départ afin que des vérifications soient régulièrement effectuées lors des patrouilles de la brigade de Gendarmerie.

Pendant ce temps-là, les services de la Commune travailleront dans les bâtiments municipaux, écoles pour préparer la rentrée et vous accueillir dans les meilleures conditions.

L'équipe municipale vous souhaite à toutes et à tous un bel été!

Cordialement,

Michel BEYLOT et Cécile LUMELLO

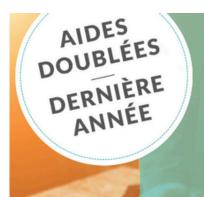
1-AMÉLIA 2 DERNIÈRE ANNÉE ET AIDES DOUBLÉES :

Vous habitez sur le Grand Périgueux et votre logement a besoin de rénovation ? Profitez du programme Amélia 2. C'est la dernière année et les aides sont doublées.

Quels travaux? Les aides portent sur l'amélioration du confort de votre logement au sens large.

Renseignez vous, gratuitement et sans engagement, auprès du prestataire du Grand Périgueux "Soliha Dordogne"

- Tel: 05 33 12 00 79
- contact@amelia2.fr
- www.amelia2.fr



Vous êtes propriétaire et votre logement a besoin de travaux ?

Profitez du programme Amélia 2!

Il vous permet d'être financé à plusieurs niveaux : amélioration thermique (isolation, chauffage, menuiseries), mise aux normes de l'assainissement individuel, adaptation du logement pour faciliter votre vie au quotidien, ravalement de façades...

Déposez votre dossier avant la fin 2024 et avant le début des travaux !

JUIN 2024 ÉDITION N°19

2-L'AGENDA DES MANIFESTATIONS 2024:

Nous vous invitons chaleureusement à participer à ces événements. Ils sont l'occasion de renforcer nos liens, de partager des souvenirs et de célébrer ensemble notre belle commune. Dès le 15 juin, nous démarrerons les festivités par la Chorale à l'Unisson qui nous fera chanter lors de leur spectacle.

Le mois d'Août est toujours un moment privilégié dans notre commune, riche en émotions, en souvenirs et en festivités. Cette année, il est encore plus spécial avec des anniversaires marquants que nous célébrerons ensemble.













Bassillac







13 JUILLET 2024:

SOIRÉE ENTRECÔTES ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES MILHAC D'AUBEROCHE



MÉCHOUI DE L'ASSO "APM2B" BLIS ET BORN







JUIN 2024 ÉDITION N°19

3-CEREMONIE DES 14 ET 16 AOUT 1944:

A l'occasion du 80ème anniversaire de la libération, nous rendrons hommage à la Résistance et aux 19 morts des 14 et 16 août 1944. Nous nous réunirons pour honorer la mémoire de ceux qui ont combattu courageusement pour notre liberté. Leur sacrifice et leur bravoure resteront à jamais gravés dans nos cœurs.

En tant que président du comité départemental du 80ème anniversaire de la Libération, adossé au Conseil Départemental des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et de la Mémoire de la Nation, le préfet de la Dordogne a examiné les projets locaux susceptibles de recevoir une labellisation. Ils sont labellisés en reconnaissance de la qualité et du sérieux des actions qui seront mises en œuvre. Le public pourra les reconnaître grâce au logo national « 80ème anniversaire de la Libération ». A ce titre le projet lancé par la commune de Bassillac et Auberoche et porté par l'ANACR a été retenu.

Programme des 14 et 16 août 2024:

14 Août:

• Dépôt de gerbes et discours à la Stèle de Lalivain suivi d'un verre de l'amitié.

9h30 avec dépôt d'un bouquet sur la stèle de Lalivain.

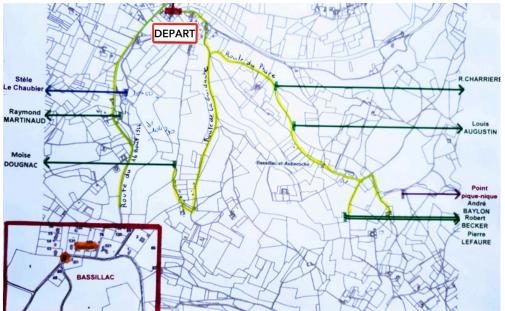
10h00 dépôt de gerbes à la Roquette suivi par le monument aux morts du Chaubier.

Déambulation vers les 6 autres stèles avec dépôt de bouquets, avec intervention de M. Chavaroche (conteur local).

Ce jour là, nous serons accompagnés de Mr Chavaroche conteur local qui nous relatera les faits passés ainsi que Jeannot Meynard mémoire de ce massacre.

Deux mini-bus seront mis à disposition par la mairie pour faciliter les déplacements. La journée se clôturera par un apéritif et un pique nique convivial offert par la municipalité.

Inscription pour le pique-nique : Mairie de Bassillac: 05.53.54.42.01 ou sur bulletin ci-dessous.



INSCRIPTION POUR LE PIQUE-NIQUE



NOM:
PRENOM:
NOMBRE DE PERSONNES:

A DEPOSER EN MAIRIE AVANT LE 31/07/2024

JUIN 2024 ÉDITION N°19

4-DEBROUSSAILLER C'EST INVESTIR POUR NOTRE SÉCURITÉ:

"DÉBROUSSAILLER SON TERRAIN ET LES ABORDS DE SON HABITATION, C'EST OBLIGATOIRE ET C'EST INVESTIR POUR VOTRE SÉCURITÉ FACE AUX FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION"

Le changement climatique intensifie les risques d'incendie : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour

prévenir ce danger, le débroussaillement de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillement est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité.

Le débroussaillage (ou débroussaillement) consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pour diminuer l'intensité des incendies et freiner leur propagation. Il peut s'agir, par exemple, d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

En zone rurale, vous êtes concerné par l'obligation de débroussaillement si vous êtes propriétaire d'une construction, d'un chantier ou d'une installation.

Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt.

Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), le débroussaillement doit être fait autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

De plus, gardez le sol dégagé sur une quinzaine de centimètres le long des murs extérieurs des bâtiments et taillez la base des arbustes. Laissez de l'espace entre les plantes; évitez les plantations denses. Éliminez les déchets et les mauvaises herbes de votre jardin sont également autant d'actions efficaces qui permettront de lutter contre les rats.















5-PRÉVENTION ÉTÉ 2024 / AYONS LES BONS RÉFLEXES:

L'adoption par tous de comportements simples et prudents, et d'attitudes solidaires est la pierre angulaire de la prévention. La solidarité entre les générations est un élément crucial de la prévention. Prendre conscience que l'on est tous à risque, même si certains le sont davantage, est primordial.







Imprimé par nos soins . Ne pas jeter sur la voie publique . Service Communication Bassillac et Auberoche